

REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES VULNERABLES

Pour Qui ?

Toute personne isolée, fragilisée par l'âge, un handicap ou un mode de vie.
Il peut s'agir de vous, de l'un de vos parents, vos voisins ou amis.

De quoi s'agit-il

Le Registre Nominatif a été mis en place par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), sous la responsabilité du Maire, dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, inondations, relogements d'urgences...) et conformément au décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004. Le but est d'aider les personnes fragiles en cas de besoin.

Quelle Procédure ?

Vous demandez votre inscription sur le registre nominatif. Aucun justificatif ne vous sera demandé, votre déclaration étant suffisante.

Une vigilance particulière est opérée lors du risque et après, ainsi que selon les besoins de la personne. Un suivi régulier est effectué au CCAS : contact téléphonique, visite à domicile, activation de réseaux de proximité, téléassistance, aide ménagère ...

La sécurité des informations

Les informations contenues dans ce registre sont strictement confidentielles et elles sont approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Vous y avez donc un droit d'accès et de rectification. De même, vous pouvez supprimer votre inscription sur simple demande de votre part.

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS CONTACTER LE
C.C.A.S AU 01.39.30.30.26**

Hôtel de ville
66 Rue de la Mare aux carats
78180 Montigny le Bretonneux
Tél : 01.39.30.30.26

Mail :
action.sociale@montigny78.fr

Horaires du Centre Communal d'Action Sociale :

Lundi et Vendredi : 8h15 – 12h et 13h15 – 17h15
Mardi : 8h15 – 12h et 13h15 à 20h (hors période scolaire)

Mercredi : 13h15 à 20h

Jeudi : 8h15 – 12h et 14h – 17h15